Fiche 5 Le développement d'une offre légale : exemples du livre et du cinéma

Exemple du livre

Objectif du projet

Le projet permet d'apporter une réponse nationale, légale et concertée au «défi» lancé par Google de numérisation des ouvrages sous droits. Il est également de nature à créer les conditions de développement d'un marché du livre numérique avec la mise en place d'une offre légale recommandée par plusieurs rapports publics ces deux dernières années (rapport « Création et Internet », rapport sur la numérisation du patrimoine écrit, ...).

Contenu du projet

Alors que la numérisation des livres du domaine public (principalement des œuvres antérieures au XXe siècle) est aujourd'hui largement entamée*, les livres sous droits du XXe siècle, hormis les plus récents, ne font pas l'objet de projets de numérisation. Ces livres du XXe siècle constituent pourtant une part essentielle de notre savoir contemporain et sont tout autant demandés par les internautes que les œuvres plus anciennes. Parmi ces livres sous droits, il faut distinguer deux catégories de documents :

- les livres qui font encore l'objet d'une exploitation sous forme imprimée par les ayants droit;
- les livres aujourd'hui indisponibles sous leur forme papier. Ce sont ces derniers qui font l'objet du présent projet. Le corpus est estimé à plus de 500 000 livres.

Objectifs du projet

Le projet vise à créer les conditions juridiques et économiques pour développer et structurer le marché émergent de la commercialisation des livres numériques sur Internet. L'ambition de la numérisation d'un volume important de titres est un gage de réussite économique (logique de «longue traîne»). Cette ambition réunira les éditeurs, des opérateurs publics et privés tels que les entreprises de numérisation ou de stockage et de commercialisation des fichiers autour de la constitution d'une filière du livre numérique. Ainsi, le projet a le double objectif :

- de permettre à des éditeurs de toute taille de s'approprier un portefeuille de livres numériques et d'en expérimenter la commercialisation, modernisant ainsi le secteur de façon équilibrée ;
- de mettre les auteurs et les éditeurs dans une situation opérationnelle et sereine de contrôle partagé de l'exploitation des livres indisponibles, ouvrant ainsi la voie à un réglement équilibré des discussions actuelles sur les droits numériques liés aux contrats d'éditions anciens.

^{*}Programmes de numérisation de masse de la Bibliothèque nationale de France, financés par le Centre national du livre depuis 2007, soit environ 100 000 documents par an.

Le projet permettra de donner une nouvelle vie à de nombreux ouvrages aujourd'hui absents des circuits commerciaux traditionnels, tels que des romans populaires des années 40, 50 ou 60, des monographies documentaires à faible tirage initial et jamais rééditées, des ouvrages d'art, ou de la littérature régionale, etc.

Le public visé comprend d'une part un public d'étudiants et de chercheurs, en France comme à l'étranger, et d'autre part un grand public de curieux qui sera séduit par une offre originale, complémentaire des ressources disponibles en format papier.

Économie du projet

Les financements publics et l'apport des éditeurs permettraient de créer un consortium qui assurera une politique de numérisation des œuvres indisponibles tendant à l'exhaustivité dans un délai de cinq ans environ. Ce consortium pourra également proposer le stockage des fichiers sur une plate-forme interopérable et surtout assurer la commercialisation de ceux-ci auprès des distributeurs et des institutions (vente au détail, abonnement, licences complètes, bouquets...), en relation avec la société de perception et de répartition chargée de gérer les droits sur ces œuvres.